

CONSIGNES

Contrôle Technique véhicule

L'utilisateur d'un véhicule de l'entreprise doit :

- s'assurer que le C.T. est valide.
- prévenir le service administratif de l'agence de la date de visite imminente (15 jours max).

Le service administratif de l'agence doit :

- prendre rendez-vous auprès du prestataire effectuant le contrôle, une semaine avant la date limite de validité du C.T.
- faire la demande, auprès du siège social, de l'original du certificat d'immatriculation.
- présenter le véhicule à la visite avec le document.

Après passage au contrôle technique :

- faire une photocopie du certificat d'immatriculation recto/verso à joindre dans le véhicule à l'original du C.T. et à l'original de l'assurance.

L'original du certificat d'immatriculation doit être renvoyé au siège social.

Siège Social :

1 Route de Jonzac 16300 BARBEZIEUX

05 45 78 37 87 - barbezieux@herriberry.fr

SAS au capital de 864 000€ - TVA FR44 324 488 808 - APE 4752B

Les Agences :

16 ANGOULÊME 05 45 68 20 68

33 ARTIGUES 05 56 06 58 58

33 BIGANOS 05 56 82 74 78

33 MÉRIGNAC 05 56 127 137

33 ST ANDRÉ DE CUB. 05 57 43 38 43